



Aux services cantonaux du cadastre

Numéro de dossier: 511.34  
Dossier traité par: Christoph Käser  
**Wabern, le 15 décembre 2022**

**Circulaire MO 2022 / 01**

**Instruction «Mensuration officielle: Indemnités fédérales»**

Modification du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Mesdames, Messieurs,

Le financement de la mensuration officielle sera régi par de nouvelles règles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 puisque l'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur le financement de la mensuration officielle (OFMO) en vigueur jusqu'alors sera abrogée à cette date (cf. à ce sujet la prépublication d'un article du numéro de décembre 2022 de la revue spécialisée «cadastre»).

L'instruction «Mensuration officielle: Indemnités fédérales» du 19 août 2013 (état au 1<sup>er</sup> mars 2019) a été adaptée à ces nouvelles règles et sa version remaniée prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les modifications sont détaillées au chapitre 17 de l'instruction. Voici les principales adaptations:

Les indemnités fédérales suivantes de la mensuration officielle ont été supprimées:

- objectif principal de la couverture territoriale: premier relevé de la couche d'information «biens-fonds» dans des zones sans données numériques,
- mise à jour périodique de la couche d'information «altimétrie»,
- validation initiale des noms de rues.

Le passage au modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV figure désormais dans l'instruction. La migration des données de la MO d'un modèle de géodonnées existant vers un nouveau modèle resp. une nouvelle version est indemnisée en qualité d'APIN.

L'instruction actualisée, y compris les annexes, peut être téléchargée dans le guide de la mensuration officielle [www.cadastre.ch/mo](http://www.cadastre.ch/mo) > Aspects juridiques & publications > Circulaires MO.

La présente circulaire entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et remplace la circulaire MO 2019 / 01: instruction «Mensuration officielle: Indemnités fédérales», modifications au 1<sup>er</sup> mars 2019.



Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Office fédéral de topographie  
Géodésie et Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

Marc Nicodet, ing. géom. brev.  
Responsable de domaine

Christoph Käser  
Responsable de processus mensuration  
officielle et du cadastre RDPPF